

L'APC est une démarche globale qui couvre toutes les étapes d'ingénierie de formation (planification de la formation, production et implantation des programmes et l'évaluation). C'est une approche qui prend appui sur l'analyse de la réalité d'exercice des emplois en entreprise et détermine les compétences requises pour accomplir adéquatement les tâches assignées à ces emplois avant de procéder à la construction des programmes de formation correspondants.

Elle permet une meilleure communication et articulation entre le monde de la formation et le marché du travail, et introduit des changements importants au niveau de la planification de la formation, d'élaboration de programmes, d'évaluation des acquis des stagiaires et de gestion centrale et locale de la formation.

Afin de concrétiser ce choix, conformément aux orientations de la charte nationale d'éducation et de formation, le DFP a initié avec la coopération canadienne (ACDI) depuis 2003, la mise en œuvre d'un projet pilote de réingénierie du système de FP selon l'APC. Ce projet pilote a touché 7 établissements de formation relevant des secteurs du tourisme, du textile/habillement, du tertiaire, de l'agriculture, des IMMEE et de l'Artisanat.

Afin de garantir une compréhension unique de l'APC permettant aux différentes parties prenantes de communiquer et de parler le même langage, le DFP, en concertation avec les principaux OF, a élaboré un cadre méthodologique d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de formation selon l'APC, qui constitue un référentiel national pour tous les intervenants dans le secteur de la formation professionnelle. Il a produit également les outils et les guides de référence formalisant les étapes du processus APC.